

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL du Jeudi 25 MARS 2021

*Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme Isabelle LELEU (excusée pouvoir à Mr Christian TELLIER, Maire)*

*Secrétaire de la séance :-Mr Jean-Marie GUILBERT*

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Mardi 16 FEVRIER 2021**, Mr le Maire donne quelques précisions sur les points abordés ce jour là :

- a. **L'Audit énergétique de la salle d'Activités** a été réalisé. Le rapport est attendu dans les prochaines semaines. Socotec en a réalisé le **contrôle électrique**. Quelques petits travaux sont à effectuer.
- b. **Le bornage** des 2 terrains pour les citernes « Incendie » est en cours d'exécution par INGEO
- c. La délimitation du **chemin rural de la vallée de Liévin** a été réalisée début mars.
- d. Les **élections législatives** des 4 et 11 Avril sont de nouveau reportées.

**2) L'ordre du jour est relu :**

**a) Vote du Budget Communal 2021** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le BP 2021. Il s'équilibre en recettes et dépenses à : **-568 286 €** en section de Fonctionnement, et **-402 672 €** en section d'Investissement.

**-En Dépenses d'investissement** il est prévu :

-des Equipements de Défense - Incendie (2 citernes et 3 PI)	45 000 €
- des Travaux de voirie (2ème tranche Rue des Creuses)	45 000 €
- Une extension de l'éclairage Public (11 points)	10 000 €
- L'achat de 2 terrains (pour les citernes incendie)	8 000 €
-l'installation d'un abri -bus et de 4 caméras	8 500 €
-l'Achat de matériel : broyeur, épareuse, guirlandes	16 100 €
-des <b>Travaux en régie</b> (voirie, bâtiments, local de rangement)	30 000 €
-Une réserve	61 500 € 43
-Le <b>remboursement du Capital</b> des emprunts :	26 650 €
-Un solde d'exécution (N-1)	141 751 € 57

**- En recettes**, il est prévu :

-Un <b>virement de la section de Fonctionnement</b> de :	84 321 €
-La Taxe d'Aménagement	4 999 € 43
-Un excédent de Fonctionnement capitalisé	141 751 € 57
-Des <b>subventions</b> (DETR, DSIL, FARDA avec le Conseil Départemental, CCPL )	47 700 €
-Une récupération de <b>la TVA sur 2019</b> (FCTVA)	49 105 €
-Don de Mr LOUIS	72 545 €

### **- En Dépenses de Fonctionnement :**

Il est prévu :

- pour les charges à caractère général (fournitures, transports frais, assurances, taxes,...) :	163 650 €
- pour les charges de personnel (rémunérations, cotisations, ) :	227 210 €
- pour les charges de gestion courante :	51 305 €
- pour les Intérêts des Emprunts :	8 700 €
- pour le virement en Investissement :	84 321 €
- ,.... etc.	

### **- En Recettes :**

- L'excédent sur 2020 est de :	83 043 € 30
- Les produits des services et ventes :	26 738 € 70
- les impôts et Taxes :	211 545 €
- les Dotations et participations :	210 254 €
- les revenus des immeubles :	2 005 €
- ,.... etc.	

Concernant les **subventions** pour 2021 : - elles restent identiques à 2020. Total : -5 200 €. Les nouvelles demandes sont refusées.

**-Après délibération, le Budget 2021 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **b) Vote des taxes :**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2020 :

-Taux de Taxe d'habitation	12 %
-Taux de Taxe sur le Foncier bâti	16,50%
-Taux de Taxe sur le Foncier non bâti	42,59%.

Désormais les communes ne votent plus le taux de la Taxe d'Habitation. Il reste gelé à son niveau de 2019 et jusqu'en 2021 inclus mais le taux du foncier bâti est recalculé pour compensation. Il est donc proposé les taux suivants, sans changer la part communale, à savoir : -Foncier bâti : 38.76 et ; -Foncier non bâti : 42.59.

Après délibération, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité **de fixer ces taux d'imposition pour 2021.**

### **c) Vote de la taxe communale d'électricité :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la fraction de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) qui sera perçue et conservée par la FDE 62 sur le territoire de la commune de SENINGHEM à 5% ; la fraction reversée à la commune sera donc de 95 % à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

### **e) Questions diverses :**

**1. Transfert de la compétence « mobilité » :** Vu la loi d'orientation des mobilités, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de transférer sa compétence mobilité telle que définie par l'article L.1231-1-1 du code des transports à la Communauté de Communes du Pays de LUMBRES. Ce transfert constitue ainsi une opportunité de légitimer la CCPL en tant qu'autorité organisatrice de la Mobilité sur son territoire.

**2. Atlas de la Biodiversité Communale :** Mr le Maire présente à l'assemblée la présélection parcellaire proposée par le Parc des Caps et Marais d'Opale pour la réalisation de cet atlas, ainsi que les animations à venir. La première aura pour thème la **migration des oiseaux**. Elle se déroulera le **27 Avril matin**

**3. Les Indemnités pour les animateurs de l'Accueil de Loisirs** organisé du 12 au 30 Juillet sont inchangées : - 58€/jour pour les titulaires du BA FA, -45€ pour les stagiaires, et - 15€ pour les aides sans qualification,

**4. Le repas des Aînés** est reporté fin Septembre si la crise sanitaire n'est plus qu'un mauvais souvenir à cette date. **La Chasse aux œufs de Pâques** est malheureusement annulée une nouvelle fois.

**5.** Mr le Maire donne lecture d'une demande concernant **les déchets verts avec la mise à disposition d'une benne**. Il rappelle que la commune n'a plus la compétence du ramassage et du traitement des déchets. Celle-ci est du ressort de la CCPL. Par ailleurs, il est évoqué des éventuels dépôts non conformes dans cette benne. Après délibération, il est proposé de trouver un lieu fermé pour y déposer ces déchets verts. L'accès se ferait par retrait d'une clé en mairie de façon à pouvoir contrôler les utilisations de cet éventuel service.

**6.** Un problème d'évacuation des eaux de pluie sera traité sur l'ancienne RN42 à La Raiderie. Les piquets bois, accrochés par les véhicules de chaque côté de l'abri -bus seront refixés afin d'assurer la sécurité des scolaires et piétons.

Le Maire, C TELLIER